

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DELIBERATION N° 2020 - 221

SEANCE DU 29 OCTOBRE 2020

Nombre de Conseillers

En exercice : 116
Titulaires présents : 103
Suppléants présents : 1
Pouvoirs : 0

Date de convocation :

23/10/2020

Date d'affichage :

12/11/2020

Votants :	104	Pour :	85	Contre :	6	Abstentions :	13
-----------	-----	--------	----	----------	---	---------------	----

L'an deux mille vingt, le vingt-neuf octobre, le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est prononcé, sous la présidence de Monsieur Philippe PROST.

Délégués titulaires présents :

ARTIGUES Damien ; AYMONIER Gaëtan ; BAILLY Jacques ; BAILLY Thierry ; BANDERIER Dominique ; BARIOD Denis ; BAUDIER Stéphanie ; BELLAT Stéphane ; BELPERRON Pierre-Rémy ; BENIER ROLLET Claude ; BESSARD Maurice ; BLASER Michel ; BOILLETOT Jean-Marc ; BOISSON Jean Pierre ; BONDIER Jean-Robert ; BONIN Robert ; BOURGEOIS Rachel ; BOZON Fabienne ; BRIDE Frédéric ; BRUNET Hervé ; BUCHOT Jean-Yves ; BUNOD Remy ; CAILLON Gérard ; CALLAND Jacques ; CAPELLI Sophie ; CAPPELLI Célestin ; CASSABOIS Yannick ; CATILAZ Christophe ; CATTET Jean-Luc ; CHAMOUTON Patrick ; CHATOT Patrick ; CIOE Bruno ; CLOSCAVET Marie-Claire ; COLIN Gwenaël ; COQBLIN-VILLESSECHE Anne ; CORAZZINI Sylvie ; CORON Nathalie ; DALLOZ Jean-Charles ; DAVID Lauriane ; DE MERONA Bernard ; DEPARIS-VINCENT Christelle ; DEVAUX Catherine ; DUBOCAGE Françoise ; DUFOUR Anne ; DUMONT GIRARD Philippe ; DUTHION Jean-Paul ; ETCHEGARAY Josiane ; FAGUET Jean-Jacques ; FATON Patrice ; FAVIER Jean-Louis ; GAMBEY Olivier ; GAUTHIER PACOUD Sandrine ; GEAY David ; GERMAIN Christophe ; GIROD Franck ; GRAS Françoise ; GROSDIDIER Jean Charles ; GUERIN Jean Luc ; HOTZ Richard ; HUGUES Guy ; HUSSON Gérald ; JACQUEMIN Pierre ; JAILLET Bernard ; JOURNEAUX Cyrille ; LACROIX Serge ; LAMARD Philippe ; LANCELOT Catherine ; LAVRY Dominique ; LONG Grégoire ; LUSSIANA Eddy ; MAILLARD Jean-Claude ; MARQUES Patrick ; MILLET Jacqueline ; MILLET Michel ; MONNERET LUQUET Jocelyne ; MOREL Alain ; MOREL Denis ; MOREL-BAILLY Hélène ; MORISSEAU Gilles ; NEVERS Jean-Claude ; PANISSET Marilynne ; PARIS Robert ; PERRIN Alexandre ; PIETRIGA Guy ; PRELY Fabrice ; PROST Philippe ; RASSAU Jean-Noël ; RAVIER Pascal ; RETORD Dominique ; REVOL Hervé ; REYDELLET DELORME Emmanuelle ; ROUX Nathalie ; ROZEK Evelyne ; RUDE Bernard ; SCHAEFFER Catherine ; SERVIGNAT Odette ; STEYAERT Frank ; THOMAS Rémi ; TISSOT Isabelle ; VACELET Jean-Marie ; VENNERRI PARE Sandra ; VIAL Jacques ; VUITTON Daniel.

Délégués suppléants présents : JULLEROT Pascal

Absents : ANDREY Patrick ; BAILLY Hervé ; BENOIT Jérôme ; BOISSON Laurence ; BOURGEOIS Josette ; DUFOUR Christiane ; GROS-FUAND Florence ; GUILLOT Evelyne ; HUGONNET Franck ; PAIN Michel ; PAGET Jean-Marie ; REBREYEND COLIN Micheline ;

Objet : Postage foncier l'Etablissement Public Foncier Doubs Bourgogne-Franche-Comté (EPF) - Acquisition pisciculture du Val –Menetrux-en-Joux

Le Conseil communautaire,

Vu les statuts de la Communauté de communes ;

Vu les statuts de l'Etablissement Public Foncier Doubs Bourgogne-Franche-Comté, créé par l'arrêté préfectoral du 18 janvier 2007 et créé notamment pour assurer une mission de portage foncier afin d'accompagner les projets des collectivités territoriales ;

Considérant la mise en vente de la pisciculture du Val sur la commune de Menétrux en Joux (parcelles cadastrées 322 ZD 53 et 322 ZD 107) et sa proximité avec le site des Cascades du Hérisson géré par la collectivité ;

Considérant l'Opération Grand Site de France Vallée du Hérisson-Plateau des 7 lacs ;

Considérant l'intérêt pour Terre d'Emeraude Communauté d'acquérir ce bien afin de maîtriser le foncier et les aménagements sur ce secteur sensible et que cette acquisition puisse se faire avec l'appui de l'Etablissement Public Foncier Doubs Bourgogne-Franche-Comté (EPF) ;

Considérant l'accord de principe du propriétaire pour céder ses biens à hauteur de 220 000 €, montant conforme à l'estimation des Domaines ;

Considérant les conditions générales d'intervention de l'EPF régies par les articles L. 324-1 à 324-10 du code de l'urbanisme, et précisées par son règlement d'intervention ;

Considérant qu'une convention opérationnelle qui fixe les conditions particulières de l'opération, doit être conclue entre Terre D'Emeraude Communauté et l'EPF ;

DECIDE

DE SOLLICITER pour l'achat de la pisciculture du Val un portage par l'Etablissement Public Foncier du Doubs, qui sera ainsi chargé de procéder aux négociations, d'acquérir, de gérer transitoirement et de rétrocéder les biens correspondants à Terre d'Emeraude Communauté ou à tout opérateur désigné par elle,

DE CONFIER le portage du foncier de l'opération concernée à l'Etablissement Public Foncier Doubs BFC,

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer la convention opérationnelle correspondante et tout document s'y rapportant.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les
membres présents.

Envoyé en préfecture le 12/11/2020

Reçu en préfecture le 12/11/2020

Affiché le

Berger
Levalet

ID : 039-200090579-20201029-D_221_2020-DE

Pour extrait conforme,


Le Président



Envoyé en préfecture le 12/11/2020

Reçu en préfecture le 12/11/2020

Affiché le



ID : 039-200090579-20201029-D_221_2020-DE